

la séance du 16 de ce mois, publiée ce jourd'hui à 10 heures du matin, observant néanmoins que pour avoir exercé des fonctions publiques depuis que cette place est au pouvoir de la République et surtout des fonctions à la nomination du peuple sans aucune interruption depuis l'organisation constitutionnelle des autorités administratives, judiciaires et autres de ce département, il se trouve dans l'exception prévue par l'art. 4 de la loi du 3 brumaire de l'an 4, prononçant différentes exclusions de toutes fonctions publiques ; qu'en conséquence il continuera d'exercer celle de président du tribunal criminel de ce dit département, demandant acte de la remise du double de la présente au greffe du dit tribunal.

Georg Bärtsch, historien de l'Eifel, parle en termes fort élogieux de cette période de la vie de Willmar (20). Les sanctions contre les paysans ardennais insurgés en 1798 contre le gouvernement de la République furent prises par le premier conseil de guerre de la 25. division militaire. Je n'ai trouvé aucun document concernant une intervention de Willmar dans ces événements tragiques. L'historien belge Paul Verhaegen a fait sur son compte cette remarque :

Les habitants du Luxembourg gardèrent une juste reconnaissance envers Wilmar (sic), substitut du Commissaire du Directoire auprès du Tribunal des Forêts. Ce magistrat s'employa énergiquement à protéger les inculpés innocents contre les sévérités des autorités françaises. Il réussit à amener les paysans insurgés à déposer les armes et put atténuer ainsi les suites de la guerre civile.

*Willmar sous-préfet de l'arrondissement de Bitbourg.*

En avril 1800, Willmar fut nommé sous-préfet de Bitbourg, arrondissement qui comprenait alors en sus de ce canton ceux d'Artzfeld, Neuerburg, Dudeldorf et Echternach. La population de cette région presque exclusivement agricole était bien loin d'être aisée. Habitué à vivre en marge de l'histoire en cultivant la glèbe ancestrale bien ingrate, les paysans de l'Eifel ne montraient aucun goût pour prendre une part même bien modeste à l'administration des affaires publiques d'un nouveau système gouvernemental qu'ils ne comprenaient pas ; l'institution du nouveau régime, si différent de celui de l'Autriche, avait bouleversé complètement leurs traditions séculaires.

Le nouveau ressort du sous-préfet Willmar ne comprenait pas un quart de l'arrondissement où il avait rempli les fonctions d'agent natio-

(20) Eifflia Illustrata oder geographische und historische Beschreibung der Eifel von Johann Friedrich Schanat, übersetzt von Georg Bärtsch, III, 2, p. 334, remarque. « Wilmar (sic) war ein ausgezeichnete Rechtsgelehrter, und als Verwaltungsbeamter von musterhafter Rechtsschaffenheit. In der Revolutionszeit von 1795 und in den darauf folgenden Jahren, trat Wilmar oft den Missbräuchen der Gewalthaber mit Kraft entgegen und zeigte sich als einen freimüthigen und unabhängigen Mann. »